

<p style="text-align: center;"><b>Arrêté de composition</b> <b>Commission de recrutement en Master 1</b></p>
--

**Le Président d'Aix-Marseille Université**

**Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

**ARRETE**

**Article 1**

A partir de l'année universitaire 2025-2026, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante UFR Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales de Marseille pour la Formation **Master Santé** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **COLSON Sébastien**, responsable de la mention

Membres :

- **AMANIA Audrey**, responsable de parcours
- **SCHWRINGROUBER Jocelyn**, responsable de parcours
- **AGNEL Joris**, Enseignant

**Article 2**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

**Article 3**

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

**Article 4**

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille

Président d'Aix-Marseille Université